



Arrêté de circulation et de stationnement n° 2018/5120

TOURNOI DE HANDBALL SUR HERBE AU STADE DU CROISSANT DE SAINT PAIR SUR MER LE DIMANCHE 10 JUIN 2018 de 9h00 à 19h00

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 131-2, L. 131-3 et L. 131-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 36, R. 37 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande d'autorisation déposée le 18 avril 2018 par Monsieur Philippe LEGUELINEL président de l'association du PLG HANDBALL, en vue d'organiser un tournoi de HANDBALL SUR HERBE au stade du Croissant de Saint-Pair-sur-Mer, le dimanche 10 juin 2018 de 9h00 à 19h00.

Dans le cadre du TOURNOI DE HANDBALL SUR HERBE et en raison du grand nombre de spectateurs attendus, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la route du Croissant.

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules empruntant la route du Croissant s'effectuera en sens unique dans la direction du rond-point de la « Rose des Vents » vers le centre commercial Géant Casino.

Article 2 :

Le stationnement sera autorisé « COTE DROIT » du sens de la circulation afin de préserver le passage des secours.

Le stationnement sera interdit « COTE GAUCHE » de la même route.

Article 3 :

Les éléments de matérialisation seront déposés par les services techniques de la ville de Saint-Pair-sur-Mer et la mise en place sera effectuée par les organisateurs du TOURNOI de HANDBALL sur herbe.

La matérialisation et la réglementation seront effectives entre 9h00 et 19h00 le dimanche 10 juin 2018.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. LEGUELINEL président de l'association PLG HANDBALL de Granville,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint-Pair-sur-Mer,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Commandant du Commissariat de Granville,
- M. le Responsable des services techniques municipaux.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le jeudi 26 avril 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY

